

Université

de Strasbourg

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération  
n°21-2022  
Point 4.7.3

**Point 4.7.3 de l'ordre du jour**  
**Barème des prestations relatives au concours d'entrée 2022**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

#### Epreuves écrites :

Surveillance écrits concours Trajectoire Management, Unistrapass PGE, Tremplin, Ecricome Bachelor  
• SMIC horaire en vigueur

#### *Conception et correction d'épreuves pour le concours Trajectoire Management :*

- Conception des sujets des épreuves de :
- Synthèse : 150 € par sujet
- Culture générale : 150 € par sujet
- Correction des copies de :
- Synthèse : 4 € par copie
- Culture générale : 4 € par copie

#### Frais d'inscription aux concours :

Concours Trajectoire Management

- Inscription au concours à régler par les candidats : 15 € (frais de dossier)

Concours UNISTRA PASS PGE

- Inscription au concours :
  - gratuit pour les boursiers
  - 50 € pour les candidats ayant déjà passé le test Tâge-Mage
  - 90 € pour les candidats passant le Tâge-Mage à l'EM dans le cadre du concours

Epreuves orales concours Unistrapass PGE, et concours Ecricome (Bachelor, Prépas, Littéraires et Tremplin):

♦ Participation aux jurys d'entretiens individuels des concours : forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation

Liste des personnes à rémunérer :

- Enseignants permanents fonctionnaires
- Enseignants permanents contractuels
- Enseignants vacataires effectuant + de 24 heures CM dans l'année
- Référents concours (liste établie par le service concours)

Epreuves orales de langues (concours Unistrapass) :

➤ Participation aux jurys de Langues vivantes : Indemnité fixe par ½ journée : 24,39 € + indemnité par candidat : 10,67 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé le barème des prestations relatives au concours d'entrée 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le barème des prestations relatives au concours d'entrée 2022.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	3

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT